Chère cliente, Cher client,

Nous vous remercions pour l'achat de ce produit.
Afin d'utiliser au mieux votre nouveau produit, veuillez lire attentivement ce mode d'emploi et respecter les consignes et astuces suivantes.

Contenu

- Montre LED bracelet
- Mode d'emploi

Remplacement des piles

Les piles sont déjà installées dans la montre au moment de la livraison. Faites changer les piles dès que la luminosité des LED commence à faiblir.

ATTENTION :
n'ouvrez pas le boîtier de la montre vous-même. Le remplacement des piles doit être effectué par un professionnel qualifié.

Lire l'heure

La montre a deux touches sur le côté droit. Appuyez une fois courtement sur la touche du bas pour afficher l'heure. Les LEDs s'allument les unes après les autres en cercle et restent allumées sur l'heure actuelle.

Le cercle extérieur symbolise les minutes par intervalles de 5 minutes. Le cercle intérieur symbolise les heures. Les quatre cases au milieu précisent les minutes dans la fourchette de 5. L'affichage "AM" symbolise l'heure matinale entre minuit et midi ; "PM" symbolise l'heure de l'après-midi entre midi et minuit.

Régler l'heure

1. Appuyez sur la touche du bas. Cela active l'affichage de l'heure.
2. Appuyez sur la touche du bas durant trois secondes dès que les LEDs restent fixes. L'heure se met à clignoter.
3. Réglez les heures avec la touche du haut.
4. Appuyez sur la touche du bas. Les minutes se mettent à clignoter.
5. Réglez les minutes avec la touche du haut. Votre nouvelle montre LED est prête à fonctionner.

NOTE :
Pour modifier uniquement les minutes, appuyez durant trois secondes sur la touche du bas puis une fois sur la touche du bas. Vous évitez ainsi le réglage des heures.

Importé par :
PEARL DIFFUSION Sarl
6 rue de la Scheer Z.I. Nord
67600 Sélestat

© 09/2010

Consignes de sécurité

- Ce mode d'emploi vous permet de vous familiariser avec le fonctionnement du produit. Conservez-le afin de pouvoir le consulter en cas de besoin.
- Concernant les conditions de garantie, veuillez contacter votre revendeur. Veuillez également tenir compte des conditions générales de vente !
- Veillez à utiliser le produit uniquement comme indiqué dans la notice. Une mauvaise utilisation peut endommager le produit ou son environnement.
- Le démontage ou la modification du produit affecte sa sécurité. Attention risque de blessure !
- Ne démontez pas l'appareil, sous peine de perdre toute garantie. Ne pas tenter de réparation !
- Manipulez le produit avec précaution. Un coup, un choc, ou une chute, même de faible hauteur, peuvent l'endommager.
- N'exposez pas le produit à l'humidité ni à une chaleur extrême.
- Ne pas plonger le produit dans l'eau ni dans aucun autre liquide.

ATTENTION
Le fabricant décline toute responsabilité en cas de dommages consécutifs. Sous réserve de modifications et d'erreurs !

Conseils importants sur les piles boutons et leur recyclage

Les piles bouton ne doivent **PAS** être jetées dans la poubelle classique. Chaque consommateur est aujourd'hui obligé de jeter les piles boutons utilisées dans les poubelles spécialement prévues à cet effet. Vous pouvez laisser vos piles dans les déchetteries municipales et dans les lieux ou elles sont vendues.

- N'utilisez que des piles boutons du même type ensemble et remplacez-les toutes en même temps !
- Respectez la polarité des piles boutons. Un mauvais sens d'insertion peut mettre l'appareil en panne – risque d'incendie.
- Ne pas ouvrir les piles boutons, ne pas les jeter au feu.
- Les piles boutons dont s'échappe du liquide sont dangereuses. Ne les manipulez pas sans gants adaptés.
- Maintenez les piles boutons hors de portée des enfants.
- Sortez les piles boutons de l'appareil, si vous ne comptez pas l'utiliser pendant un long moment.

Conseils importants concernant le recyclage

Cet appareil électronique ne doit **PAS** être jeté dans la poubelle de déchets ménagers. Pour l'enlèvement approprié des déchets, veuillez vous adresser aux points de ramassage publics de votre municipalité. Les détails concernant l'emplacement d'un tel point de ramassage et des éventuelles restrictions de quantité existantes par jour/mois/année, ainsi que sur des frais éventuels de collecte, sont disponibles dans votre municipalité.